

## **ARTICLE 1 : OBJET**

Le SICOVAD organise un « Recycling Ciné » au Multiplexe Cinés Palace d'Epinal et au cinéma Majestic de Remiremont dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

## **ARTICLE 2 : DUREE DE L'OPERATION**

L'opération « Recycling Ciné » aura lieu le mercredi 26 novembre 2025 de 13h à 21h dans les locaux du Multiplexe Cinés Palace d'Epinal, rue Saint Michel 88000 EPINAL et le vendredi 28 novembre 2025 de 15h à 21h dans les locaux du cinéma Majestic Zone de la Filature, Rte de Dommartin, 88200 Remiremont.

## **ARTICLE 3 : PRINCIPE DE L'OPERATION**

Chaque personne déposant 100 grammes et plus de petits appareils électriques ou électroniques (ex : sèche-cheveux, brosse à dent électrique, téléphone portable, console de jeux...), se verra remettre gratuitement une place de cinéma offerte par le SICOVAD.

Une pesée des apports se fera au cinéma par les organisateurs.

Si l'apport est inférieur à 100 grammes, le (la) participant(e) ne pourra pas bénéficier de la place de cinéma offerte par le SICOVAD.

Sur la durée de l'opération « Recycling Ciné », une seule place de cinéma sera donnée par personne même si le participant dépose un ou plusieurs Déchets Electriques et Electroniques dont le poids est supérieur à 100 grammes.

Cette place sera valable jusqu'au 14 décembre inclus au Multiplexe Cinés Palace d'Epinal, sur toutes les séances. Pour le cinéma Majestic de Remiremont la place est valable 9 mois à partir du 28 novembre.

Les places ne sont ni échangeables, ni remboursables.

L'opération « Recycling Ciné » se déroulera dans la limite des places disponibles. Après épuisement du nombre de places, aucune contrepartie sous toute autre forme ne sera distribuée.

## **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Cette opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant dans une des 142 communes du SICOVAD. Les personnes physiques mineures doivent être accompagnées d'un adulte majeur.

Cet événement ne s'adresse pas aux groupes de type associations, écoles, centres de loisirs....

Seront exclues de toute participation à cette opération toutes personnes ne répondant pas aux conditions citées ci-dessus.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront exclues de toute participation, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion de l'opération.

La participation implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation au « recycling ciné » et de l'attribution de la place de cinéma gratuite.

## **ARTICLE 5 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU.**

Le SICOVAD se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre ou de modifier le « Recycling Ciné » à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ces chefs. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

## **ARTICLE 6 : INFORMATIONS NOMINATIVES.**

Toutes les informations que les participants communiqueront sont enregistrées informatiquement, sont utilisées pour la durée de l'opération et sont uniquement destinées au SICOVAD, responsable du traitement.

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération « Recycling Ciné » bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en adressant au SICOVAD une demande en ce sens par courrier.

## **ARTICLE 7 : REGLEMENT DU JEU.**

Le règlement sera consultable pendant toute la durée de l'opération à l'adresse [www.sicovad.fr](http://www.sicovad.fr)

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du « Recycling Ciné » à l'adresse suivante : SICOVAD 4, allée St Arnould 88 000 EPINAL

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DU SICOVAD**

Le SICOVAD ne peut être tenu responsable si, pour des raisons de forces majeures indépendantes de sa volonté, le « Recycling Ciné » était partiellement ou totalement modifié voire annulé.

## **ARTICLE 9 : Déchets électriques et électroniques acceptés**

Seuls les petits appareils électriques et électroniques seront acceptés

Exemple (liste non exhaustive) : jouets d'enfant, appareil photo, montre, perceuse, tondeuse à cheveux électrique, robot ménager, appareil à raclette, rasoir électrique, sèche-cheveux, fer à repasser, aspirateur, ordinateur portable, imprimante, photocopieuse, fax, téléphone...

***Attention : les piles ne sont pas considérées comme des DEEE. Les gros DEEE ne pourront pas être acceptés pendant cette opération.***

## **LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'OPERATION**

## **TERRITOIRE SICOVAD**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

Arches	Hadol
Archettes	Haillainville
Aydoilles	Hergugney
Badménil-aux-Bois	Igney
La Baffe	Jarménil
Bayecourt	Jeuxey
Bellefontaine	Langley
Brantigny	Longchamp
Chamagne	Mazeley
Chantraine	Moriville
Charmes	Nomexy
Châtel-sur-Moselle	Padoux
Chaumousey	Pallegney
Chavelot	Portieux
Damas-aux-Bois	Pouxieux
Darieulles	Raan-aux-Bois
Deyvillers	Rehaincourt
Dignonville	Renauvold
Dinozé	Rugney
Dognéville	Sanchey
Domèvre-sur-Avière	Savigny
Domèvre-sur-Durbion	Sercoeur
Dompierre	Socourt
Dounoux	Thaon-les-Vosges ( <i>Thaon, Gérmont, Oncourt</i> )
Épinal	Ubexy
Essegney	Uriménil
Florémont	Ukegney
Fomerey	Uzemain
Les Forges	Vaudéville
Frizon	Vaxancourt
Gigney	Villoncourt
Girancourt	Vincey
Colbey	Xertigny
Hadigny-les-Verreries	Zincourt

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MÉRIDIONALES

Dommartin-lès-Remiremont	Remiremont
Éloyes	Saint-Amé
Girmont-Val d'Ajol	Saint-Étienne-lès-Remiremont
Le Val d'Ajol	Saint-Nabord
Plombières-les-Bains	Vecoux

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE LA RÉGION  
DE RAMBERVILLERS

Anglemont	Nossoncourt
Autrey	Orfocourt
Bazien	Rambervillers
Brû	Romont
Bult	Roville-aux-Chênes
Clézentaine	Saint-Benoît-la-Chipotte
Deinvillers	Saint-Genest
Dompmai	Saint-Gorgon
Doncières	Saint-Maurice-sur-Mortagne
Fauconcourt	Saint-Pierremont
Hardancourt	Sainte-Barbe
Housseras	Sainte-Hélène
Jeanménil	Vomécourt
Ménarmont	Knifevillers
Ménili-sur-Bélâville	
Moyemont	

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES BRUYÈRES  
VALLONS DES VOSGES

Beaumont	Herpelmont
Belmont-sur- Buttant	Jussarupt
Brouvelieures	La Neuveville- devant- Lépanges
Bruyères	Laval-sur- Vologne
Champ-le-Duc	Laveline- devant- Bruyères
Charmois- devant- Bruyères	Laveline- du-Houx
Cheniménil	Le Roulier
Destord	Lépanges- sur-Vologne
Deycimont	Méménil
Docelles	Nonzeville
Domfaing	Pierrepont- sur-l'Arentèle
Faucompréiere	Prey
Fays	Vervezelle
Firmenich	Viménil
Fontenay	Xamontarupt
Fremontaine	
Girecourt- sur-Durbion	
Grandvillers	
Gugnécourt	



sicovad

01/01/2024